

**ABONNEMENT.**  
 Un an... 30 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10

On s'abonne :  
 A SAUMUR : chez tous les Libraires.  
 A PARIS : chez M. DONGRELL et DOLLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne... 30 c.  
 Réclames, —... 30  
 Faits divers, —... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal, la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :  
 A PARIS : chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS  
**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 25 Septembre 1880.

**Chronique générale.**

Il n'y a rien de changé dans le gouvernement, qu'un ministre qui s'appelle Saint-Hilaire, appartenant au centre gauche du Sénat, remplaçant M. de Freycinet, appartenant au même centre gauche du Sénat.

C'était pas la peine assurément...

La suite sur l'air de la *Mère Angot*. M. Constans, ministre de l'intérieur, va prendre ses vacances ; il ne pense pas que l'application des décrets exige sa présence à l'hôtel de la place Beauvau.

Le ministre a envoyé aux supérieurs des congrégations un duplicata de la lettre publiée à l'*Officiel*, pour qu'ils ne puissent arguer de leur ignorance au sujet des intentions du gouvernement.

Toutefois, il y a lieu de croire que M. Constans n'appliquera les décrets que dans la mesure que voudraient les appliquer M. de Freycinet et ses collègues.

Dès lors, encore, pourquoi la crise ministérielle ?

Pourquoi le remplacement de M. de Freycinet, puisque plus ça change, plus c'est la même chose ? (*Grand Journal*.)

Hier matin, à 9 heures, M. Constans, M. Cazot et M. Florens, le directeur des cultes, ont eu une réunion au ministère de l'intérieur qui s'est prolongée jusqu'à 11 heures. Le directeur de la sûreté générale a été mandé pendant cette réunion à laquelle il a assisté.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'agissait des congrégations.

Il a été décidé qu'on instrumenterait d'abord contre celles qui ne sont point reconnues par le Saint-Siège ; ensuite que, dans

les autres, quelles qu'elles soient, reconnues, autorisées ou non, tous les congréganistes de nationalité étrangère seront expulsés.

Un fait qui vaut la peine d'être relevé, et dont on s'entretenait beaucoup dans les cercles républicains, c'est la raison qui a empêché M. Jules Ferry de prendre le portefeuille des affaires étrangères, malgré l'envie qu'il en avait.

M. Jules Ferry n'est, dit-on, pas l'homme de M. Gambetta ; il a des idées (?) personnelles et tient un juste milieu entre M. Grévy et le président de la Chambre.

Or, M. Gambetta qui, prétend-on, veut avoir la haute main sur nos affaires, aurait douté en cette occurrence de la docilité aveugle de M. Ferry et se serait exprimé très-nettement contre la candidature de ce dernier au ministère du quai d'Orsay.

Il aurait même enjoint à ses fidèles, MM. Constans, Cazot et Farre, de se retirer définitivement des affaires si une pareille éventualité se réalisait. C'est là qu'on doit chercher l'explication du bruit de la retraite de ces trois personnages, qui a couru le second jour de la crise.

M. Gambetta l'a emporté sur les convoitises de M. Ferry. M. Barthélemy Saint-Hilaire servira-t-il mieux les intérêts du maître ? et n'est-ce pas un surveillant qu'on veut donner au ministre des affaires étrangères dans la personne du sous-secrétaire d'Etat qu'on va nommer ?

Le Président de la République et ses nouveaux ministres sont d'accord, paraît-il, pour ne point convoquer les Chambres dans les circonstances présentes. Les travaux parlementaires ne seront repris qu'à l'époque précédemment indiquée, c'est-à-dire vers le 15 novembre.

Le *Temps* dit, à propos des décrets, que l'on agira progressivement et que l'on choi-

sira surtout, pour l'exécution, les cas non susceptibles de soulever des conflits judiciaires.

M. de Freycinet a eu avant-hier soir une entrevue particulière avec le nonce, M<sup>sr</sup> Czacki, qui avait déjà été reçu dans l'après-midi, au ministère des affaires étrangères.

Une jolie citation et toute d'actualité :  
 « Avons-nous un ministère ce soir ? » dit M<sup>sr</sup> de Lery, dans le *Caprice*, d'Alfred de Musset. « Ce sont de drôles d'auberges que vos ministères. On y entre et on en sort sans savoir pourquoi. C'est une procession de marionnettes. »

Le cabinet n'est pas encore entré en fonction, qu'il lui est signifié de « ne se jeter ni dans la résistance, ni dans les finesses diplomatiques » et de « ne point chercher midi à quatorze heures ». Voici le programme obligatoire qui lui est tracé :

« L'ancien conseil s'est complété, résolu évidemment à appliquer le programme dont il a refusé de s'éloigner.

« Ce programme — il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard — consiste à marcher d'accord avec la majorité des députés sur tous les points essentiels. Il est facile de les énumérer, car amis et ennemis de la République savent parfaitement ce que demande la Chambre. C'est d'abord l'exécution des décrets, la suppression des convents non autorisés ; le ministère peut y procéder avec prudence, lenteur et modération ; mais il faut qu'il fasse honneur à sa signature.

« C'est ensuite la réalisation définitive du programme républicain en matière d'instruction primaire : obligation, gratuité, laïcité de l'enseignement. C'est, en troisième lieu, la réforme sérieuse de la magistrature, dont les scandales judiciaires de Poitiers et d'Angers, villes cléricales par excellence, viennent de démontrer hier encore

l'urgente et inévitable nécessité. Quant à nos relations avec l'Europe, c'est la paix, une paix honorable, telle qu'elle convient à l'une des premières puissances du monde : le nom de l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire donne, à cet égard, aux plus timorés des gages surabondants. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire atteint d'ambition sénile, tout comme Thiers, dont il fut le parfait secrétaire, doit être partisan de la politique de paix ; il sera un mauvais gardien d'une paix « honorable », s'il faut en juger par certaine lettre où sa plume adoulatrice a fait, sans la moindre réserve, l'éloge du chancelier allemand.

Le sénateur de la gauche a, du reste, conscience de rôle domestique qu'il est appelé à jouer, car il accepte un portefeuille dédoublé de la présidence du conseil. Il servira donc sous les ordres de M. Ferry, qui devra personnifier, sous la surveillance de MM. Constans et Cazot, l'intrusion de M. Gambetta dans la direction des affaires.

Voilà pourquoi nous ne croyons point inutile que les Chambres soient réunies, afin de mettre en jeu le personnage irresponsable qui peut compromettre la paix par sa « jactance » et ses louches intrigues.

L'opinion s'est demandé dès la première heure et avec un bien légitime empressement quelles sont les idées du nouveau ministre des affaires étrangères en matière de politique extérieure.

Les complications menaçantes qui nous environnent ou que nous avons été follement chercher au loin donnent à cette question le plus vif, le plus actuel intérêt.

Deux documents publics qui n'ont pas une année de date et qui émanent de M. Barthélemy Saint-Hilaire répondent à cette préoccupation générale et nous font connaître ce que pense le nouveau ministre.

Eh bien ! dût-on nous trouver bien difficiles à satisfaire, nous déclarons que la platitude de ces sentiments et de ces idées passe toute mesure. Nous voulions un mi-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

**LE MESNIL-AU-BOIS**

Par Charles DESLYS.

Il y a de cela dix ans, je reçus une lettre à peu près conçue dans ces termes :

« Mon cher ami,  
 Je me marie dans huit jours, et je compte sur toi pour être l'un de mes témoins. Ne tarde pas. A ton arrivée, je te promets l'histoire de mes amours, un roman tout fait... etc... etc »

C'était au commencement de juillet, par une chaleur tropicale. Je ne demandais qu'un prétexte pour quitter Paris ; ma malle fut aussitôt bâclée ; le soir même, j'étais en route.

Que faire en un wagon, à moins que l'on n'y songe ? Je me mis à réfléchir à la lettre de mon ami le vicomte Roger de Fontanelle. J'avais oublié de vous dire son nom.

Il avait alors vingt-cinq ans, et, si l'on en jugeait par les apparences, pour le moins autant de mille livres de rente. Ajoutez à cela beaucoup d'élégance

et de distinction, un sourire de gentilhomme. Bref, le vrai type coquet et mignon du chevalier de Faublas.

Par exemple, c'était bien la tête la plus éventée, le plus romantique cœur qui se puissent imaginer. Il jetai littéralement l'argent par les fenêtres, il avait fait maintes folies. Mais on lui pardonnait tout, mais on l'aimait en dépit de tout, car c'était, au demeurant, le meilleur garçon du monde.

Et il allait se marier !... Et, qui plus est, se marier en province, en pleine Normandie ! Sa lettre était datée de la ferme du Mesnil-au-Bois, près Honfleur (Calvados).

Tout ceci cachait un mystère, ainsi qu'il est chanté dans la plupart des opéras-comiques.

Le lendemain matin, j'étais au Havre. Précisément le bateau allait partir. Trente-cinq minutes plus tard, je débarquais à Honfleur.

Là je fus un moment embarrassé. Roger m'avait bien écrit de le prévenir d'avance, afin qu'il pût venir me chercher avec la voiture, etc., etc., mais dans ma précipitation, j'avais complètement oublié ce détail.

— Bah ! me dis-je, j'ai de bonnes jambes. Laissons les bagages à l'hôtel, et avertissons-nous pédestrement à la découverte du Mesnil-au-Bois.

Mais, ici, nouvel embarras.

Mon cher vicomte m'avait formellement enjoint, dans un *post-scriptum* tout spécial, de m'abstenir

de questionner qui que ce fût sur son compte, se réservant le plaisir de tout m'apprendre lui-même.

— Demandons tout simplement le Mesnil-au-Bois, résolus-je, après quelques secondes de perplexité. Fontanelle ne saurait m'en vouloir de cette légère infraction à la consigne, et j'aurai la petite joie de le surprendre au gîte. Allons.

Mon hôte lui-même m'indiqua le chemin ; je m'enfuis de crainte d'en entendre davantage, et je gravis lestement la côte de Grâce.

Est-il sur la terre un plus délicieux point de vue ? j'en doute fort. D'un côté, la mer, encadrée dans de grands arbres toujours agités par la brise ; puis, dans le lointain, à l'horizon, Le Havre avec toutes ses voiles et toutes ses fumées, le cap de la Hève avec ses dentelures et ses phares. Et tout cela vu de haut, comme si l'on planait. De l'autre côté, les vertes cours normandes, l'épaisse pelouse moutonnant au pied de vieux chênes, et la petite chapelle à demi perdue sous la feuillée. Il n'est plus d'impies en face d'un tel spectacle. On sent en soi comme un vague ressouvenir du paradis ; on en retrouve surtout l'espérance !

J'entrai chez la Notre-Dame des matelots, et, tout comme le plus fervent d'entre eux, j'y fis ma prière.

Puis, le cœur content et le pied léger, je me remis en route.

Au bout d'une heure, peut-être bien deux, je

commençai à trouver étrange de n'être point encore arrivé, à supposer que je m'étais perdu.

Fort heureusement, un âne m'apparut, surmonté d'une belle et rougeaude maritorne en bonnet de coton.

Je demandai le chemin, rien que le chemin du Mesnil-au-Bois.

Je lui tournais juste le dos. Mais, en obliquant par un certain raidillon, dans lequel chantait un ruisseau, en traversant à revers deux ou trois herbages, puis une grande pièce de blé, il m'était possible de rattraper une partie du temps perdu : je n'en avais plus que pour une petite heure.

Après avoir traversé les herbages et de charmants chemins pleins d'ombre, j'arrivai dans une vaste prairie, toute parfumée de l'apre senteur des foins à demi séchés, parsemée de joyeux faneurs en pleine activité de travail.

Je connais plus d'un paysagiste qui eût bien voulu être à ma place : il y avait là un ravissant tableau.

De grands gaillards aux bras nus, de belles filles au pittoresque déshabillé, des enfants rieurs et folâtres, tous armés de fourches et de râteaux, tous s'employant avec ardeur à retourner les herbes, tous bravant la fatigue et le soleil avec un énergique et joyeux entrain qui faisait plaisir à voir.

Je me trompe cependant. Dans cette bande active, il y avait un paresseux, un seul. Son grand



nistère pacifique, mais jamais nous n'avons songé à un avilissement de notre pays, fût-il en République, jamais nous n'avons pensé qu'un Français pût écrire à M. de Bismark en ces termes qu'il est bon de rappeler :

« Paris, le 11 mars 1880.

» Cher monsieur,

» J'ai lu avec un vif intérêt votre article sur la politique du prince de Bismark ; je regrette, il est vrai, de ne pouvoir, comme je voudrais, me former une opinion précise sur la ligne-conduite qu'il a adoptée à l'intérieur. Quant à sa politique étrangère, on la considère en France comme basée sur un vaste programme, très-profond en lui-même et assurément utile au maintien de la paix européenne. Mis en garde par les préliminaires du traité de San-Stefano, le prince s'est efforcé, au congrès de Berlin, d'en restreindre, autant que possible, les conséquences.

» La chute imminente de l'empire ottoman l'a porté à se rapprocher de l'Autriche, dont les intérêts, du côté de la Russie, sont les mêmes que ceux de l'Angleterre et de la France. De là son voyage à Vienne et sa froideur, pour ne rien dire de plus, à l'égard de tout ce qui est russe. Le système du grand chancelier est parfaitement intelligible, et pendant ces deux dernières années, peut parfaitement être suivi dans son développement.

» La courtoisie extrême montrée par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne à l'égard de l'ambassadeur français est une autre preuve de la marche méthodique qu'on suit à Berlin. Personne ne peut nier que cette politique ne soit basée sur une grande conception, et si elle ne se dément point, elle peut avoir les plus heureux résultats. Les paroles de lord Beaconsfield touchant les prochaines élections sont faites pour confirmer mes prévisions. Je vous donne mes opinions pour ce qu'elles valent, mais elles gagnent journellement plus d'adhérents en France, et je ne doute point qu'elles ne soient partagées et approuvées par toute l'Europe occidentale.

» Croyez-moi, etc.

» BARTHELEMY SAINT-HILAIRE. »

Et d'une!

Le document qui suit montre la rare clairvoyance du nouveau ministre. Le bouleversement complet qui s'est produit dans la politique extérieure de l'Angleterre, l'intervention, l'abandon virtuel de Chypre, en un mot le revirement absolu auquel nous assistons, étaient ainsi prévus par notre homme d'Etat :

« Paris-Passy, 6 avril.

» Cher monsieur,

» J'ai reçu votre lettre du 3 et le numéro d'avril de la *Deutsche-Review*. Vous avez fait beaucoup d'honneur à ma lettre en la plaçant en tête de votre recueil. Si elle peut tant soit peu contribuer au maintien de la paix européenne, j'en serai très-heureux. Je vous remercie de l'usage que vous en avez fait.

» Les élections anglaises changeront les relations intérieures en Angleterre, mais elles

ne modifieront en rien sa politique extérieure; les libéraux seront forcés de suivre la politique de lord Beaconsfield, qui était la vraie.

» Quant à nous, l'agitation cléricale s'apaisera bientôt. L'Etat a pour lui l'autorité de la loi, dont le texte ne laisse pas le moindre doute. Les congrégations renonceront à faire cause commune avec les Jésuites; qui, de leur côté, sont trop habiles pour pousser la résistance à outrance. Ils céderont à l'orage, pour reparaitre peut-être de nouveau, quand le moment sera plus favorable. Je ne crois pas que la cour de Rome les soutienne très-énergiquement.

» Agrérez, etc.

» BARTHELEMY SAINT-HILAIRE. »

Quel diplomate, bon Dieu! Espérons qu'il va changer le verre de ses lunettes. A côté d'un borgne, c'est un aveugle qui nous conduit.

\*\*\*

Lorsqu'il a été question de dédoubler le ministère de l'intérieur et des cultes pour donner un portefeuille à M. Devès, M. Constant est allé trouver M. Jules Ferry pour lui annoncer qu'il n'accepterait pas le morcellement de son ministère, et qu'il se retirerait immédiatement s'il était donné suite à ce projet. L'affaire était déjà très-avancée, puisque M. Devès avait accepté de devenir ministre des cultes.

\*\*\*

Les confidents du prince Napoléon annoncent que le prince a l'intention bien arrêtée, si le scrutin de liste est voté, de se porter dans tous les départements, en tête d'une liste composée exclusivement de bonapartistes, ce qui sera un véritable plébiscite.

Le prince lancera avant les élections une proclamation dans laquelle il fera appel aux bonapartistes en les engageant à se compter.

## Etranger.

ANGLETERRE. — L'amiral Seymour ayant échoué dans sa mission pacifique, les événements vont suivre leur cours.

Londres, 23 septembre. — Personne ne croit ici à la durée du ministère en France, et on ne sait trop s'il faut continuer les négociations interrompues par la chute de M. de Freycinet.

TURQUIE. — Il résulte des nouvelles qui nous arrivent de Raguse, dit le *Nouveau Temps*, que le délégué de la Ligue, Hadji-Omir-Bétiza, déploie la plus grande activité pour fortifier Dulcigno du côté de la mer.

A cet effet, il a publié une série de décrets concernant la défense de la ville et du port; il faut avouer qu'il est admirablement secondé par la population tout entière.

Depuis longtemps déjà, on travaille le jour et la nuit, à la lueur des torches, à relever les trois remparts détruits, et à fortifier

les hauteurs de Mazoura. L'activité n'est pas moins grande dans la citadelle où les Turcs et les soldats de la Ligue réparent les canons et les armes.

Il est évident que la flotte internationale ne pourra se borner à une simple démonstration navale et qu'elle sera forcée de négocier au moyen des obus, ce que l'on n'a peut-être pas prévu au début.

On télégraphie de Raguse au *Nouveau Temps* :

« L'armée monténégrine est divisée en trois corps, pour prévenir l'attaque possible de la part des Albanais.

» Le premier, commandé par Bazo Petrovitch et Petro-Voukotich, occupe les principales positions stratégiques aux environs de Dulcigno; le deuxième, placé sous le commandement de Macha-Verbitza, occupe Podgoritza; enfin, le troisième, celui de Milan Voukotich, est cantonné à Andrievitch, aux environs de Vassioévitch.

» Quant à la démonstration navale, elle ne peut plus être remise, d'après l'avis des hommes compétents, à cause de l'approche de la mauvaise saison.

» En effet, des orages éclatent chaque nuit à Raguse et la mer devient de plus en plus houleuse, de sorte que le port de Gravosa ne présente plus un abri sûr aux cuirassés de l'escadre internationale.

» Il résulte de renseignements certains que l'amiral commandant l'escadre française n'a encore reçu aucune instruction précise de son gouvernement. »

Constantinople, 23 septembre.

La Porte a remis aujourd'hui aux ambassadeurs des puissances une note relative à la question monténégrine.

La Porte déclare qu'elle remettra Dulcigno aux conditions suivantes :

1° Aucune démonstration navale ne sera faite par les puissances au sujet du Monténégro, de la Grèce ou de l'Arménie.

2° Les principes du droit naturel et du droit commun seront sauvegardés pour les propriétés, les croyances, l'honneur, la vie des musulmans et des chrétiens habitant les territoires;

3° Le *statu quo* sera maintenu pour le tracé de la frontière à l'est du lac de Scutari; Dinosch et Grouda, notamment, seront laissés à la Turquie;

4° L'engagement sera pris de ne rien céder de plus dans l'avenir au Monténégro.

La Porte termine en déclarant la responsabilité des conséquences de la démonstration navale éventuelle.

## Chronique militaire.

D'une intéressante correspondance adressée à l'*Avenir militaire* sur les manœuvres du 6<sup>e</sup> corps dans l'Argonne, nous détachons le passage suivant, qui prouve, hélas! que l'intendance est restée, en 1880, ce qu'elle était en 1870. Elle a conservé ses principes immuables d'indifférence profonde pour tout

ce qui concerne le bien-être du soldat. Qu'on en juge. Nous laissons la parole au correspondant de l'*Avenir militaire* :

« J'ai tenu à profiter de la soirée du 17 pour me rendre compte de la manière dont les services fonctionnaient dans les cantonnements. J'ai pris le chemin de fer jusqu'à Termes et j'ai loué, non sans peine, une carriole qui m'a transporté dans les cantonnements de Senuc, de Moncheulin et d'Autry.

» Je suis arrivé dans cette dernière localité vers 7 heures, quatre heures après l'arrivée du 79<sup>e</sup> qui occupe Autry avec l'état-major de la division et l'armée administrative. Croiriez-vous que, bien que le 79<sup>e</sup> eût fourni une marche de plus de 40 kilomètres, ce malheureux régiment n'avait pas encore reçu sa distribution de viande à cette heure tardive? Je vous laisse à penser si l'on récriminait contre l'intendance dans les rues d'Autry!

» Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que, jusqu'à ce jour, les troupes avaient acheté et abattu les animaux elles-mêmes. Avec ce système, en huit jours de manœuvres, on pouvait, chaque soir, voir les hommes manger leur soupe à 6 heures, rarement à 7 heures, et aller se coucher à huit.

» Le premier jour que l'intendance se mêla du service des vivres, la soupe n'aurait pu être mangée qu'après minuit, si les hommes n'avaient trouvé à se nourrir soit au moyen de leurs propres deniers, soit grâce à la commisération des habitants.

» Joli résultat, comme vous le voyez. Et notez bien que l'armée administrative occupait Autry depuis trois jours avec son état-major et savait depuis longtemps qu'il lui arriverait le 17 un régiment à nourrir. On se demande avec terreur ce que ce sera en campagne, alors que tout est imprévu et inattendu; on se demande surtout ce que ce sera quand le commandement n'aura plus aucune action sur les services administratifs... »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Avant-hier, en vertu de la dernière circulaire préfectorale, une troupe de bohémiens était arrêtée pour vagabondage aux environs de Vihiers, et amenée à Saumur par la gendarmerie. M. le préfet, consulté, a ordonné par dépêche télégraphique de conduire sans retard hors des limites du département cette troupe malfaisante. Hier soir, vers cinq heures et demie, elle a traversé notre ville, se dirigeant vers Candé.

L'effectif de cette bande était de douze personnes; trois hommes, deux femmes et sept enfants; deux chevaux et deux ours étaient les seuls animaux dont ils disposaient pour gagner quelques sous quand la rapine dans les campagnes n'était pas assez fructueuse.

L'assassinat d'une petite bergère, que leur impule la rumeur publique, est complètement faux.

chapeau de paille rabattu sur son visage, sa grande fourche traînant à l'abandon derrière lui, il s'écartait peu à peu de ses compagnons, et bientôt, à bout de force et de courage, il vint se coucher à l'ombre des ormeaux qui formaient l'entrée de la prairie, précisément à côté de la barre sur laquelle j'étais appuyé.

— Profitez de la fainéantise de ce gaillard-là pour avoir des renseignements, pensai-je aussitôt.

Et de crainte que le pauvre garçon ne fût endormi déjà, ce dont il semblait fort capable, je m'empressai de lui crier à toute voix :

— Eh! l'ami... ohé! pourriez-vous me dire si je suis encore loin du Mesnil-au-...

Je n'achevai pas.

Il venait de relever la tête, et sous les ailes de ce rustique chapeau, sous ce tout agreste débrillé, je venais de reconnaître mon élégant et coquet vicomte de Fontanelle.

— Roger! fis-je avec étonnement; Roger... toi... ici... sous ce costume!...

Il s'était déjà redressé, et, s'appuyant sur sa fourche, avec une gaieté quelque peu contrainte :

— Tu vois, répondit-il. Paysan... paysan à pépétuité... *O fortunatos nimium...*

Je n'en pouvais revenir encore.

— Comment? repris-je : c'est volontairement... et tu es satisfait!...

— Dis donc heureux, ravi, enchanté! s'écria le

vicomte avec un sincère enthousiasme.

— Ah! pour le coup, tu m'avais annoncé du mystère, mais en voilà!...

— Ne t'ai-je pas promis un roman tout fait?

— A quand le premier chapitre?

— A l'instant même... Viens!

Quelques instants plus tard, nous étions assis tous les deux sous l'épaisse feuillée de la lisière du bois, et le vicomte commençait à peu près en ces termes :

II

Mon passé t'est connu. Orphelin, je fus élevé par le frère de ma mère, M. Maniquet, un bon gros bourgeois, une sorte de Joseph Prudhomme qu'on m'avait donné pour tuteur. Je lui dois cette justice qu'il ne contraria jamais une seule de mes fantaisies, qu'il ne me refusa jamais d'argent. Aussi, tu le sais, j'allais bien. Passons.

Vers la fin de l'automne dernier, le hasard m'amena au Havre; une partie de chasse avec quelques amis, des fous comme moi.

Un soir que nous flâmons sur la jetée, la mer étant très-grosse, je proposai une promenade au large.

Chacun aussitôt de crier à l'imprudence, à l'impossibilité.

Je suis de ces grands enfants gâtés qui, dès qu'on conteste leurs caprices, en font immédiate-

ment des volontés. Tu vois d'ici la scène, n'est-il pas vrai? Malgré ma persistance, malgré mes railleries, personne ne me céda, personne ne consentit à m'accompagner. Naturellement je m'entêtai de plus en plus; et, pendant ce temps-là, le vent, qui mugissait autour de nous, augmentait encore de violence.

— Soit! m'écriai-je à la fin. J'irai seul.

— Tu n'oseras pas.

— Parions.

— Inutile.

— Tu ne trouveras pas un patron de canot qui veuille t'emmener seulement jusqu'au bout de la jetée.

— Parions... cinq mille francs qu'avant un quart d'heure je suis en pleine mer.

— Cinq mille francs!

— Vous êtes cinq, c'est mille chacun. J'en mets à moi seul autant que vous tous. Total... dix mille francs pour le matelot qui sera assez audacieux pour me servir de guide.

Et j'avais élevé la voix.

Non loin de là, une espèce de marin était assis sur le parapet, les jambes pendantes, l'oreille attentive à la ritournelle de la tempête et le regard perdu vers l'horizon en feu.

Il se leva tout à coup, et s'avançant vers moi :

— Monsieur, dit-il, je prévois un fort grain... il y va de la vie!... Mais j'ai six petits enfants, et je

risquera la mienne de grand cœur pour leur laisser cet héritage... Je suis votre homme!

Je vivrais cent ans que je n'oublierais jamais la figure bronzée, le grand front chauve, l'héroïque et calme regard de ce sublime père de famille. Oh! son souvenir tourmentera toujours mon sommeil, et bien souvent encore je le reverrai dans mes rêves, me saluant avec un sourire, et son bonnet de laine à la main!

Ce que la vanité me fit commettre ce soir-là... tiens... c'est infâme! Mais que veux-tu? nous sortions de bien dîner, nous avions tous du champagne dans la tête... Enfin... que Dieu me pardonne!

Et j'eus plus d'une heure, cependant, pour réfléchir, car Pierre Terruel (mon matelot se nommait ainsi) était un Normand, et voulait que les affaires d'intérêt se fissent en règle. Il lui fallut ses dix mille francs bien comptés en billets de banque. Moi-même je les renfermai dans une enveloppe que je cachetai; moi-même (car Pierre ne savait pas écrire) j'y mis cette suscription : « Pour ma femme et mes enfants, si je ne suis pas de retour à la marée de demain matin. »

Puis, escorté de deux de mes compagnons, mais sans explication aucune, il alla déposer ce testament chez un notaire.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.



Nous rappelons que la musique municipale se fera entendre demain dimanche, à 4 heures du soir, dans le Square du théâtre.

Le renouvellement intégral de tous les conseils municipaux de France aura lieu, dit-on, le 31 octobre ou le 7 novembre, et les Chambres seraient convoquées le 8, au lendemain des élections municipales.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Voici la liste des officiers d'artillerie (lieutenants) désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie du 1<sup>er</sup> octobre 1880 au 1<sup>er</sup> septembre 1881 :

- M. Girette, du 2<sup>e</sup> régiment. — Herr, du 2<sup>e</sup>.
- Ruault de la Tribounière, du 10<sup>e</sup>.
- Hinnin, du 41<sup>e</sup>. — Bapot, du 13<sup>e</sup>.
- Aubrat, du 16<sup>e</sup>. — Le Mahieu, du 17<sup>e</sup>.
- Delmotte, du 18<sup>e</sup>. — Boscher, du 24<sup>e</sup>.
- Roisin, du 24<sup>e</sup>. — Michaud, du 25<sup>e</sup>.
- Michelin, du 31<sup>e</sup>. — Lacroix, du 32<sup>e</sup>.
- Gendron, du 33<sup>e</sup>.
- Chevallier, du 35<sup>e</sup>.
- De la Chaise, du 37<sup>e</sup>.
- Baldy, du 38<sup>e</sup>.
- Manuel, du 2<sup>e</sup> escadron du train.
- Guillelard, du 4<sup>e</sup> escadron du train.

#### ANGERS.

Les réservistes incorporés au 77<sup>e</sup> de ligne doivent être de retour à Angers ce soir samedi, ramenés par un train spécial. Ils compléteront les 28 jours de services par des exercices de tir.

Demain matin, à 10 heures, 800 hommes du 2<sup>e</sup> pontonniers quitteront Angers pour aller prendre part aux exercices de tir au canon, à Poitiers.

Le 77<sup>e</sup> de ligne arrivera à Angers, en deux colonnes, le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre.

M. le comte de Tilière, le jeune officier victime d'un terrible accident aux dernières courses d'Angers, a quitté cette ville jeudi matin par le train express de neuf heures, accompagné de M. le marquis de Tilière, son père, et d'une sœur de l'Espérance qui ne le quittera qu'après complète guérison.

On annonce la mort de M. le comte Victor de Terves, qui a succombé l'avant-dernière nuit à une cruelle maladie dont il souffrait depuis longtemps. Ses obsèques ont eu lieu ce matin, en l'église Saint-Laud.

#### SEGRÉ.

Le sous-préfet de Segré a annoncé au Conseil d'arrondissement que le vœu formulé par le Conseil et blâmant les instituteurs qui ont signé l'adresse à M. Paul Bert a été annulé.

Le Conseil a renouvelé ce vœu séance tenante et dans les mêmes termes.

#### POITIERS.

Les hommes de la classe de 1875, ainsi que ceux de la deuxième portion de la classe de 1878, appartenant aux deux régiments d'artillerie, en garnison à Poitiers, ont été désarmés ces jours derniers, et sont partis, par différents trains, pour rentrer dans leurs foyers.

Les hommes de ces mêmes classes qui font actuellement partie des batteries prenant part aux grandes manœuvres seront désarmés aussitôt leur retour à Poitiers et partiront dans les quarante-huit heures.

Il en sera ainsi pour les militaires appartenant au 125<sup>e</sup> de ligne et autres régiments du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

Le numéro du 15 septembre du journal *l'Intransigeant* contenait un article inqualifiable, à l'occasion du punch offert récemment à Blossac, par les officiers du 9<sup>e</sup> corps aux officiers étrangers. Dans cet article, l'injure était prodiguée de la façon la plus grossière au général de Galliffet et à l'illustre héros de Patay, M. le général de Sonis.

L'auteur de cet odieux factum n'a pas craint de plaisanter sur la jambe de bois du général de Sonis qui devait inspirer un profond respect non pas seulement à tout militaire, non pas même à tout Français, mais à tout homme qui a au cœur le sentiment de l'honneur.

Nos lecteurs devineront aisément l'effet que dut produire, dans la petite ville du Blanc, cet article, alors que sa paternité n'était nullement répudiée par un jeune officier, accomplissant, au 68<sup>e</sup> de ligne, ses 28 jours comme sous-lieutenant de la réserve. Ses camarades de l'armée active, qui

avaient accueilli l'ancien élève de Saint-Cyr avec cette franche et cordiale fraternité — l'honneur de notre armée, — sans aucunement s'enquérir du sillon que la politique pouvait tracer entre eux et lui, ne crurent pas pouvoir endosser la responsabilité antipathique qu'eût nécessairement fait peser sur eux la simple apparence d'une solidarité acceptée par le silence.

M. X. reçut donc, de leur part, la froide et immuable notification qui, au lieu du simple sillon, creusait l'abîme...

Nous ignorons quelles seront les suites de cette affaire dont on ne saurait méconnaître la gravité; mais ce que nous devons dire, dès aujourd'hui, c'est que, en dehors de ces insensés qui, de tout temps, ont perdu leur parti, il n'y a qu'une voix, autour de nous, pour déplorer ces douloureux écarts, triste symptôme de la maladie mortelle qui finira par tuer la France.

Nous apprenons par une lettre d'un personnage haut placé dans le monde ecclésiastique romain, dit la *Défense*, que la question de la succession du cardinal Pie à l'évêché de Poitiers est loin d'être résolue. Il paraît que le gouvernement a soulevé à ce sujet des difficultés graves, et certaines propositions venues de Paris ont dû être écartées à Rome comme tout à fait inacceptables.

Parmi les noms qui semblent recueillir à Rome le plus de faveur, et dont la présentation serait accueillie avec empressement par le Saint-Siège, on cite celui de M<sup>re</sup> Turinaz, évêque de Tarentaise. On craint que les dispositions du gouvernement ne retardent la solution de cette question importante. On croit que M. Desprez sera chargé de reprendre, aussitôt après son retour, les négociations sur cette affaire.

La première vendange de la récolte de 1880 a fait son apparition jeudi matin sur la place du Pilon, à Poitiers.

Il y en avait quatre-vingt-dix kilog. en raisins rouges qui ont été vendus, à forfait, 20 fr., ce qui fait 22 c. le kilog.

#### NANTES.

Hélas ! ils ont vécu ! Le joyeux tapin a disparu de l'armée française, et bientôt il sera passé à l'état de légende.

Les tambours sont morts. Jeudi soir, pour la première fois, la retraite a été sonnée par les clairons. C'était maigre, triste, criard à faire fuir tous ceux qui ont encore souci de leurs oreilles. Nous avons remarqué surtout deux infortunés clairons, deux seulement, qui remontaient la rue Félix, vers huit heures trois quarts, soufflant tristement dans leur musique.

L'un semblait dire à l'autre : Tu sais, mon vieux, tu ne boiras plus la goutte avec le tapin de la compagnie ! Et le second répondait : Quand donc, Seigneur, nous débarasserez-vous du ministre Farre, et nous donnerez-vous un chef qui nous rendra les tambours ?

Il paraît qu'un groupe de soldats voulait acheter des mirlions pour renforcer la musique.

Cette idée nous semble bonne; nous la soumettons au ministre de la guerre, et s'il veut bien l'adopter, la retraite du soir sera peut-être moins triste. (*Espérance du peuple.*)

#### RENNES.

Il est impossible d'imaginer un drame plus affreux que celui dont le moulin de Planty, en Corps-Nuds, a été le théâtre le 20 courant. Ce jour-là, un cultivateur se rendant à ce moulin trouva tout l'appareil en mouvement, mais personne ne paraissait à l'intérieur.

Tout en cherchant le meunier, il aperçut sur le plancher une moitié de jambe et une moitié de tête. Dominant son émotion, il arrêta immédiatement le moulin dont il examina les engrenages. C'est alors qu'il vit les autres débris humains enroulés autour de l'arbre de la petite roue; les habits avaient d'abord été fortement pris dans cet engrenage et tout le corps avait suivi. Cette roue fait soixante tours à la minute.

On a retrouvé des lambeaux de chair et d'os sur les murs et sur les planchers. Les bottes que la malheureuse victime avait aux pieds ont été retrouvées à droite et à gauche, et à deux mètres de l'engrenage.

Enfin une chef s'adaptant au boulon qui sert à dresser les meules a été également trouvée, ce qui indique que l'accident est ar-

rivé pendant que la personne ainsi broyée s'occupait de ce travail.

Cette personne est le garçon meunier Eugène-François Jubin, âgé de 34 ans, au service du nommé Barbier, cultivateur à La Lande, qui tient le moulin de Planty.

#### SAINTE-MALO.

On écrit de Saint-Malo, 17 septembre :

« La violence de la tempête a été telle dans nos pays, ces jours derniers, que dans la nuit du 15 au 16, un hôtel en construction à Saint-Briac, et dont la charpente était déjà placée, a été en partie renversé. On estime le dégât de 6,000 à 7,000 fr. »

Deux douaniers, que la violence de la tourmente avait forcés à se réfugier dans cette maison, se sont heureusement trouvés dans la partie restée debout. L'accident a eu lieu à une heure du matin.

#### Faits divers.

**Accident de chasse.** — Un bizarre accident de chasse vient de coûter la vie à M. Delou, un septuagénaire vérificateur des douanes en retraite à Saint-Etienne.

M. Delou avait abattu une pièce, quand l'un des chiens, en flairant le gibier, toucha avec sa patte la gâchette du fusil et fit partir le second coup qui restait dans l'arme.

Le malheureux vieillard reçut à bout portant la décharge. Atteint en pleine poitrine, il ne tarda pas à succomber.

Il vient de se former, dans une petite ville de la Suisse, une société de femmes qui se sont engagées à renoncer aux cancons, à la médisance et aux propos légers et inconsidérés.

L'article 6 du règlement interdit aux sociétaires toute immixtion dans les élections et autres vocations fédérales, cantonales et communales.

De fortes amendes seront imposées à toutes celles qui violeront cette règle sévère. On emploiera le produit de ces amendes à l'achat de vêtements pour les enfants pauvres de la localité.

#### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 septembre. La Bourse est en pleine atonie. Elle n'a plus aucune préoccupation d'ordre politique ou économique et elle ne sent pas encore le stimulant de la liquidation. Il en résulte une immobilité presque absolue.

Les transactions sont suivies sur les valeurs de nos principales institutions financières. Il faut constater, cependant, de la lourdeur sur le Crédit mobilier français à 630. La Banque parisienne supporte de nouvelles réalisations. On craint que les cours actuels aient été faits exclusivement en vue de l'augmentation du capital social. Il nous semble que les vendeurs agissent prudemment. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol a perdu le cours de 600. Nous l'avions prévu, et nous n'avions pas hésité à le faire pressentir à nos lecteurs.

Des cours très-discutés sont ceux du Crédit foncier. On s'arrête en clôture à 1,387.50. Hier on faisait encore 1,393.75. Les actionnaires ont, il est vrai, l'avantage d'être appelés à souscrire la moitié des actions du Crédit foncier algérien; mais d'autre part, il faut ajouter que c'est aux actionnaires du Foncier de France qu'est enlevé tout entière la situation faite à la nouvelle institution. On s'explique dès lors le mouvement de faiblesse que nous avons à constater.

Il y a de nombreuses demandes sur les actions de la Société générale française de Crédit qui sont en voie de progression continue.

La Banque hypothécaire est extrêmement ferme à ses plus hauts prix. La Banque d'épargne est demandée au-dessus de 800. A ce niveau, les capitalistes ont grand intérêt à munir leur portefeuille de cette excellente valeur.

Parmi les créations de la parfumerie moderne, à laquelle le Docteur Cazenave a imprimé une si heureuse et si intelligente direction, je n'en connais point de plus précieuse que l'*Amygdaline*, qui a pour base, comme son nom l'indique, le lait parfumé des amandes. Aussi agréable que salubre, l'*Amygdaline* est le meilleur des cosmétiques de teint. C'est la lotion qu'il faut préférer entre toutes pour les soins ordinaires du visage, du cou et des épaules. Elle préserve les épidermes les plus susceptibles des rougeurs, des efflorescences farineuses et des taches de rousseur. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47.

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
DE  
**38,000 Actions nouvelles de 500 fr.**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
CAPITAL : VINGT-CING MILLIONS  
Les dividendes sont payables les 1<sup>er</sup> Février et 1<sup>er</sup> Août

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Versement en souscrivant	100 fr.
— à la répartition (du 10 au 20 Octobre)	200 »
— du 10 au 15 Novembre	200 »
— du 10 au 15 Décembre	200 »
— du 10 au 15 Janvier 1881	200 »
<b>Total</b>	<b>900 fr.</b>

Une bonification de 10 francs par action est accordée aux acheteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0. Les titres seront remis en échange du dernier versement.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES.

12,000 actions nouvelles sont réservées — au prix de 800 fr., ou 790 fr. par action libérée à la répartition — par privilège, aux porteurs des 12,000 actions anciennes, à raison de un titre nouveau pour un titre ancien. — Les conditions de la vente sont les mêmes que ci-dessus, excepté que le dernier versement sera de 100 fr. — Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire, à l'appui du premier versement, le titre ancien qui sera rendu estampillé. — Le droit à ce privilège sera épuisé le 9 octobre.

Après neuf ans de preuves d'une prospérité croissante et non interrompue, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la Société, pour le mettre en rapport avec le développement de ses affaires. — Les dividendes distribués jusqu'à ce jour n'ont jamais été inférieurs à 60 francs par action, et les cours des actions indiquent la valeur de cet établissement financier; ainsi elles se négociaient en 1876 à 550 fr., en 1877 à 650 fr., en 1878 à 750 fr., en 1879 à 850 fr.; elles sont aujourd'hui à 950 fr., et elles représentent encore au cours d'émission.

Un placement à plus de 6,70 0/0 mais cette hausse est loin d'être à son terme, et l'augmentation du capital devant procurer l'élevation des bénéfices, les souscripteurs ont en perspective des avantages garantis par le passé.

Si les anciens actionnaires profitent d'une partie de la prime, les nouveaux y participent aussi, puisqu'une large part de cette prime reste à la Société, pour s'ajouter aux bénéfices mis en réserve depuis sa fondation.

Les titres anciens étant inscrits à la cote officielle, l'admission des titres nouveaux aura lieu après leur libération.

Les décisions des assemblées générales et les rapports officiels du conseil d'administration, contenant les renseignements les plus étendus sur la situation de la Société, seront envoyés franco à toute personne qui en fera la demande.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE  
Les Jeudi 7 et Vendredi 8 Octobre 1880  
A LA  
**Société Française Financière**  
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance d'octobre et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les souscriptions peuvent être adressées **DÈS MAINTENANT** à la Société Française Financière. Les actions ainsi demandées avant le 7 octobre seront irréductibles; les autres seront soumises à une réduction proportionnelle.

Aux Mères de famille.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'**Anémie**, le **Rachitisme**, les **Dartres**, les **Eczémas**, la **Phthisie**, la **Goutte**, le **Cancer**, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du **Cresson**, de la **Salsepareille rouge**, du **Quina** et de l'**éc. d'or**, amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl. 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés 10, 21 fr. Dép. gén. **LECHAUX**, Pharm. rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int. 10 c. Nombreuses attestations.

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

**TAPIOCA**  
J. CARRÈRE  
NANTES  
Qualité Supérieure  
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

P. GODET, propriétaire-gérant.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 SEPTEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3/4 amortissable	85	60	»	»	05			C. gén. Transatlantique	595	»	»	2 50
3/4 amortissable	88	40	»	15	»	»	»	Canal de Suez	1260	»	»	3 75
5/4	115	85	»	»	»	»	»	Société autrichienne	603	75	»	3 75
Obligations du Trésor	110	90	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor nouvelles	517	50	»	»	»	»	»	Est	391	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1867	515	»	»	»	»	»	»	Midi	389	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	239	50	»	»	»	»	»	Nord	394	»	»	»
1865, 4 1/2	522	»	»	»	»	»	»	Orléans	391	»	»	»
1869, 3	404	»	»	»	»	»	»	Ouest	389	50	»	»
1871, 4	399	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»	»
1875, 4 1/2	522	»	»	»	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	392	50	»	»
1876, 4 1/2	522	»	»	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais	391	»	»	»
Banque de France	347	5	»	»	»	»	»	Canal de Suez	580	»	»	»
Comptoir d'escompte	950	»	»	»	»	»	»					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir,
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir,
4 — 34 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Etudes de M<sup>r</sup> ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), et de M<sup>r</sup> VANDANGEON, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MÉTAIRIE**  
Située à Etusson (Deux-Sèvres),  
Appelée la  
**GRANDE-MÉTAIRIE-DU-BOURG**  
Contenant quarante-sept hectares, ci... 47 hect.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M<sup>r</sup> ROGERON, dépositaire des titres de propriété, soit à M<sup>r</sup> VANDANGEON. (590)

Etude de M<sup>r</sup> ROGERON, notaire à Nueil.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties.  
**UNE MÉTAIRIE**  
Située communes de Cléré et de Passavant (Maine-et-Loire),  
Dite la **MÉTAIRIE DE LA HAUTE-COUDRAIE**  
D'une contenance de quarante-neuf hectares vingt-deux ares vingt-centiares, ci... 49 h. 22 a. 21 c.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M<sup>r</sup> ROGERON, notaire. (594)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En totalité ou en plusieurs lots,  
**LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES**  
Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg.  
Consistant en :  
MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée ;  
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;  
Jardins, terres labourables et prés ;  
le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.  
S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Ensemble ou séparément,  
**MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND JARDIN**  
Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.  
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.  
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M<sup>r</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Situé à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame,  
Autrefois exploité par M. Delabarre. Pour traiter, s'adresser à M<sup>r</sup> PASQUIER, notaire. (584)

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire,  
**Le dimanche 10 octobre 1880, à midi.**  
1<sup>er</sup> UNE MAISON, sise à Saint-Lambert-des-Levés, au canton de l'Oie-Rouge.  
2<sup>em</sup>. Et UN MORCEAU DE TERRE en jardin et onchie, appartenant à la maison, contenant 44 ares.  
Voir les placards pour plus amples détails.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire. (573)

Etude de M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**  
PAR ADJUDICATION,  
**Le dimanche 7 novembre 1880, à midi,**  
Par le ministère de M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur,  
En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
**LA FERME DU POITRINEAU**  
Sise commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
Contenant 7 hectares 42 ares 16 centiares.  
S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. POITROU, maire de Saint-Florent, ou à M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (502)

Etude de M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
ET PAR LOTS.  
**Le dimanche 26 septembre 1880, à midi,**  
**281 PIEDS DE CHÊNE ET D'ORMEAU**  
Plantés sur diverses pièces de terre situées commune de Louresse-Rochemenier et commune de Doué.  
S'adresser, pour tous les renseignements, audit M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU.

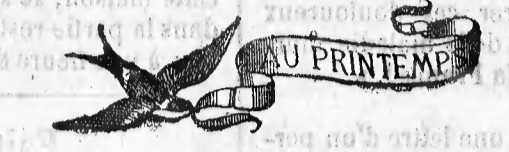
**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT

**BELLE MAISON BOURGEOISE**  
Avec cour, remise, écurie et jardin.  
Située rue Beauréaire, n<sup>o</sup> 25.  
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>r</sup> MÉHOUSAS, notaire. (103)

**A VENDRE**

**PLANT DE VIGNE ROUGE**  
ESPÈCE GROLEAU  
Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectolitres à l'are, en plein rapport, exempt de maladie.  
S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n<sup>o</sup> 16, à Saumur.

**ON DEMANDE DES COURTIERS**  
pour abonnements aux journaux financiers.  
S'adresser au bureau du journal.



**AU PRINTEMPS**  
NOUVEAUTÉS  
28, rue de la Tonnelles, 28,  
SAUMUR.



**MISE EN VENTE DE LAINAGES NOIRS**

Mérinos — Cachemire d'Ecosse — Cachemire de l'Inde — Crétonne — Pacha — Moire anglaise — Chales noirs, etc.

Les Magasins du Printemps, renseignés dès le mois de Février dernier sur la Hausse Certaine des Lainages, achetaient ferme des quantités considérables de TISSUS noirs de 1<sup>re</sup> Marques, dont la livraison s'effectue chaque jour, et continuera jusqu'en Novembre prochain.  
Cette Situation Exceptionnelle va leur permettre d'offrir à leurs Clientes des Lainages avec des différences de prix qu'on peut évaluer de 1 à 3 Francs par mètre au-dessous des cours actuels.  
On ne trouvera nulle part d'occasions semblables à celles que le **PRINTEMPS** offrira à partir de

**Mardi prochain, 28 Septembre 1880**  
et dont la nomenclature sera publiée Lundi par des affiches spéciales et dans le journal l'Echo Saumurois du même jour.

NOTA. — Afin de faciliter l'appréciation des Occasions absolument remarquables qu'ils annoncent, les **MAGASINS DU PRINTEMPS** feront remettre à domicile les Echantillons de leurs principales Affaires, et les Dames sont **INSTAMMENT PRIÉES** de vouloir bien les rapprocher de ceux qui leur seraient offerts aux mêmes prix.

**A VENDRE UN CAMION**  
N'ayant presque pas servi.  
S'adresser à M<sup>me</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

**UNE DAME** d'un certain âge demande un emploi.  
Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.  
Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**CHAPELLERIE**  
Ouverture d'un atelier pour la réparation, la transformation et la remise à la mode de toutes espèces de chapeaux : paille et feutre.  
M. GATINOIS, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, au premier. (566)

**THÉS NOIRS EXTRA**  
Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUEVIN-ROUFRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.  
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.



**LOSANGE PURGATIF**  
Anciennement **GANGE PURGATIF**  
Très facile à prendre, sans sucrer, ni coliques, ni nausées, ni constipation.  
M<sup>r</sup> TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.  
Les deux purgations, 1 fr. 20; par la poste, 1 fr. 25.  
Se trouve dans toutes les pharmacies.

**Sel de Conserve**  
Le **Sel de Conserve** empêche le bouillonnement et le lait d'altérer.  
Le **Sel de Conserve** empêche le beurre et les graisses de rancir.  
ADMINISTRATION : 34, R. DE PROVENCE  
Dépôt principal : 25, r. du Pont-Neuf, Paris  
Principaux Marchands de Denrées alimentaires

**SAVON MUCILAGINEUX**  
de **D'CAZAVE**  
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.  
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.  
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)  
**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.  
Traitement gratuit pour les pauvres.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des journaux financiers  
**NEUVIÈME ANNÉE**  
Paraît tous les Dimanches  
**PAR AN** Semaine politique et financière  
— Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.  
**4 FRANCS**  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2 F. LA Première Année**  
**Prime Gratuite**  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE**  
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS  
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Talbot — Paris.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
Paraissant tous les samedis  
**AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES**  
5 fr. par an.  
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.  
Saumur, imprimerie P. GODET.